



201, boulevard du Curé-Labelle,  
bureau 304  
Sainte-Thérèse, Québec J7E 2X6  
Tél. : (450) 621-5546  
Fax : (450) 621-2628

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA  
SUSDITE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ,  
UN AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT N° 24-01

Le Règlement, portant le numéro 24-01, modifiant le Schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer une nouvelle cartographie gouvernementale associée aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain suite aux travaux de stabilisation effectués

---

**A ÉTÉ ADOPTÉ** par le conseil lors de la séance du 28 février 2024, a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation daté du 29 avril 2024 et en vertu de l'article 53.11.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19-1). Le Règlement N° 24-01 est **ENTRÉ EN VIGUEUR** le 29 avril 2024, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Toute personne intéressée peut consulter ce Règlement au bureau des municipalités de Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse ou à celui de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville, situé au 201, boulevard du Curé-Labelle, bureau 304 en la ville de Sainte-Thérèse.

Donné à Sainte-Thérèse, ce 29<sup>e</sup> jour du mois de mai, deux mille vingt-quatre.



Kamal El-Batal, DBA., Adm.A.  
Directeur général & Secrétaire-trésorier